

Commune d'ALRANCE  
COMpte Rendu Conseil Municipal du 21 01 2022

Président : CLUZEL Bernard

Secrétaire de séance : DRULHE Thibault

Présents : BONNEFOUS Alfred – BONNEFOUS Jean-Louis – CLUZEL Bernard — CAPOULADE Sébastien - COUDERC Frédéric– DRULHE Thibault — SOUYRIS Emile – SOUYRIS Maryline - VERDIE Bernard

Absent : GAUBERT Anne

Une réunion du conseil municipal s'est déroulée le vendredi 21 janvier 22 à 20 h 30 suite à la convocation en date du 13 janvier 2022.

Ordre du jour :

Délibération : dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme.

Délibération : adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion

Délibération : vente d'une partie de parcelle à Christophe CAILLOL.

Délibération : augmentation du prix des portages de repas à domicile.

Questions diverses

## Dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire expose les éléments au Conseil :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes dématérialisées d'actes et autorisations d'urbanisme même si le dépôt par papier restera encore possible.

Dans ce cadre, le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie, à qui la commune a confié l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, a mis en place un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), compatible avec le logiciel d'instruction (Oxalis).

Le guichet numérique sera accessible depuis le site internet de la commune et permettra notamment à tout administré de :

- ✓ **se renseigner** sur le règlement et le zonage d'un terrain
- ✓ **saisir de façon dématérialisée une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme** (Certificat d'Urbanisme informatif, Certificat d'Urbanisme opérationnel, Permis de Construire, Permis de Démolir, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager ainsi que les permis modificatifs des dossiers déposés de façon dématérialisée)
- ✓ **et de suivre l'avancement du ou des dossiers dématérialisés.**  
Les avantages de la dématérialisation, en plus de l'intérêt environnemental, sont notamment :
  - **Pour les usagers (ou pétitionnaires):**
    - ✓ Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment
    - ✓ Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes ;
    - ✓ La possibilité de suivre plus facilement leur dossier
    - ✓ Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.
  - **Pour la commune:**
    - ✓ Des économies sur la reprographie et l'affranchissement
    - ✓ Suppression de la saisie du cerfa dans le logiciel

Le conseil municipal ayant pris connaissance de ces éléments, décide de la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'un téléservice dénommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme accessible depuis le site internet de la commune.

## **Adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion**

Monsieur le Maire expose au Conseil :

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31/12/2021 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON. D'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022. De régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

## **Vente d'une partie de parcelle à M. Christophe CAILLOL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur CAILLOL Christophe qui souhaiterait que la Commune lui vende une partie de parcelle section D n° 764 située entre la Caillolie et le lotissement du Prés-Bas.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente à Monsieur Christophe CAILLOL d'une partie de la parcelle D n° 764 représentant 532 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente de ladite parcelle est fixé à 4 € le m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge exclusive de Monsieur CAILLOL Christophe.

Le Conseil Municipal approuve le projet et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à cette vente.

## **Augmentation du portage des repas à domicile**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation concernant le portage des repas à domicile, pour suivre l'augmentation du restaurant l'Oasis qui passe de 10 euros à 10,60 euros par repas.

Part communale passe de 1€ à 1,10€

Part du bénéficiaire de 9€ à 9,50€

## **Questions diverses**

### **Devis Gilles BOUNHOL**

Eglise de la Capelle-Farcel

Le devis a été renégocié en supprimant les descentes et gouttières en zinc le long du clocher

Ancien devis 7335 € TTC

Nouveau devis 5685 € TTC

Le Conseil Municipal approuve ce nouveau devis et donne pouvoir au Maire pour signer le devis et lancer les travaux

### **Téléthon 2021**

L'édition 2021 du Téléthon. C'est une somme conséquente que les Alrançais vont remettre, cette année, aux responsables de l'AFM. Les chiffres sont éloquentes :

Marche autour du lac du 10 octobre : 1767,67€ - Belote du 20 novembre : 627,23€

Tombola du 4 décembre : 1100€ - Repas truffade : 2230,26€ - Dons AFM : 1150 €

Don de la Mairie d'Alrance : 274,84€. Soit un total de 7150 €

## **Cantine**

Nous devons envisager l'achat d'un conteneur pour le maintien en température des repas à la cantine.

La norvégienne empruntée au comité des fêtes ne fonctionne pas bien.

Nous avons fait faire des devis à VGM ( qui a installé les cuisines des salles des fêtes)

Après étude des différents devis et des notices techniques.

Un devis a été retenu concernant un conteneur Sherpa à 4 niveaux au prix de 1196€ ht.

Reste à vérifier si la taille des plats fournis par le Chaudron sont compatibles avec ce modèle.

## **La Capelle Parcel**

Aménagement de la placette 2ème partie du projet

Au dernier conseil nous avons abordé le fait de ne pas faire de boulodrome mais un parking.

D'installer une clôture entre les habitations et le parking et d'installer des garde-corps sur la place de l'église et oratoire pour la sécurité

De se positionner sur le choix des luminaires.

Afin de pouvoir construire cette placette, nous devons acheter deux parcelles la B319 de 24 m<sup>2</sup> et la B320 de 51m<sup>2</sup> et démolir la vieille bâtisse sur la parcelle B318.

L'étude de ce projet a été confié au cabinet Frayssinet.

## **Vente du lot n°6 au lotissement des Grands Chênes à Mr Abraham**

Vente encaissée fin 2021 pour un montant de 17868€ la part revenant à la commune est de 14868€, il reste le versement des 3000€ de commission à Immo de France à qui nous avons confié la vente des lots restants au lotissement.(mandat effectué le 27/01/22)

La séance s'est levée à : 23 heures